

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

**Convocation adressée aux Conseillers
par courrier le :**

13 décembre 2022

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **23**

Résultats du vote :

Voix « POUR » : **18**

Voix « CONTRE » : **0**

Abstentions / blancs : **5**

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 13 décembre 2022 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, M. SIMONIN Denis, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. CHAMPION Pierre, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, Mme MERCIER Céline, Mme LABREVOIT Sandrine, Mme CHASLES Sophie, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEVALLEE Victorien, Mme ROUVRE Liliane.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme CHASLES Sophie donne pouvoir à M. FROGER David
Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme COMMUNAL Renée
Mme GOURON Claude donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale
M. DEVALLEE Victorien donne pouvoir à M. TARBE Patrice
M. LEBREC Michel donne pouvoir à m. MAZET Franck

Etaient absents excusés :

Néant

Etaient absents non excusés :

Néant

Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 53 / 2022

TARIFS 2023 CONCESSIONS FUNERAIRES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé visant à délibérer sur le dispositif et de sa tarification, à la majorité de 18 voix « pour », 0 voix « contre » et 5 abstentions décide :

Fixe l'ensemble des tarifs des concessions du cimetière, des tombes enfants, des cases du columbarium, des cavurnes, du jardin du souvenir et des dalles cinéraires pour cavurnes à compter du **1^{er} janvier 2023**

Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ces concessions

CONCESSION ADULTES - pleine terre ou caveau	2023
trentenaire	248
cinquantenaire	497
CAVURNES ou COLUMBARIA	2023
15 ANS	474
30 ANS	949
CONCESSION ENFANTS - pleine terre ou caveau	2023
trentenaire	126
cinquantenaire	247

Les recettes seront imputées à l'article 70311 du Budget de la Commune pour le 2/3 et 1/3 restant à celui du CCAS.

DALLES CINERAIRES pour cavurnes

Dalle cinéraire en rose clarté en 60 x 60 : prix unitaire : **196 €** au choix des particuliers. Ce prix resterait inchangé par rapport à 2022.

Pour rappel : les particuliers peuvent acheter une dalle pour recouvrir la cavurne soit à la commune, soit à une entreprise de leur choix.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,



Jaelle

Pascal DEVALLEE